



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

# Plan de Gestion des déchets de Fribourg

## Démarche participative

Résumé condensé de la phase de consultation (enquête en ligne)

Juin 2022

## Table des matières

<b>1. Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs et déroulement la phase de consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Profils des participant·e·s .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Evaluation générale des mesures .....</b>	<b>6</b>
4.1. Résultats généraux par mesure .....	6
4.2. Analyse des mesures les plus plébiscitées.....	10
<b>5. Analyse par type de mesure .....</b>	<b>12</b>
5.1. Méthodologie .....	12
5.2. Résultats de l'analyse .....	13
5.3. Synthèse de l'analyse par type de mesure .....	15

## 1. Avant-propos

L'institut INSIT de la HEIG-VD a été sollicité par le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg pour les accompagner dans la réalisation d'une démarche participative portant sur la mise à jour du Plan cantonal de gestion des déchets du canton (PGD).

L'objectif de la démarche est de permettre aux groupes cibles identifiés par le SEn de s'associer à la réflexion sur le nouveau plan de gestion des déchets. L'accompagnement participatif se décompose en quatre étapes complémentaires :

1. Vision : comprendre le PGD et échanger sur les cinq grands objectifs
2. Idéation : proposer ensemble des mesures
3. Consultation : apprécier la pertinence et l'efficacité globale des mesures
4. Priorisation : Retenir les mesures prioritaires

Le présent rapport effectue un retour de la phase de consultation.

## 2. Objectifs et déroulement la phase de consultation

A l'issue de la phase « Idéation », une première liste de mesures a été établie pour le Plan de Gestion des déchets de Fribourg. **L'objectif de la phase de consultation est d'évaluer l'acceptabilité et la pertinence de ces mesures**, par le biais d'une enquête en ligne.

L'enquête en ligne a été réalisée sur une **période de 3 mois, du 30 novembre 2021 au 28 février 2022**. Elle a été ouverte aux **participant·e·s des ateliers « Vision » et « Idéation »**, qui avaient la possibilité de la partager au sein de leurs réseaux professionnels. **434 personnes au total ont ainsi répondu à l'enquête.**

L'enquête est organisée en cinq parties abordant successivement différentes thématiques. Dans chacune d'entre-elles, il était demandé aux participant·e·s de formuler leur appréciation d'un ensemble de mesures en considérant une échelle en trois niveaux (+ sans avis) :

- Mesure prioritaire
- Mesure à retenir
- Mesure à ne pas retenir
- Sans avis

Soixante mesures, au total, étaient soumises ainsi à l'appréciation des participant·e·s. A la fin de chaque partie, un espace était offert aux participant·e·s pour formuler des commentaires sur les mesures concernées.

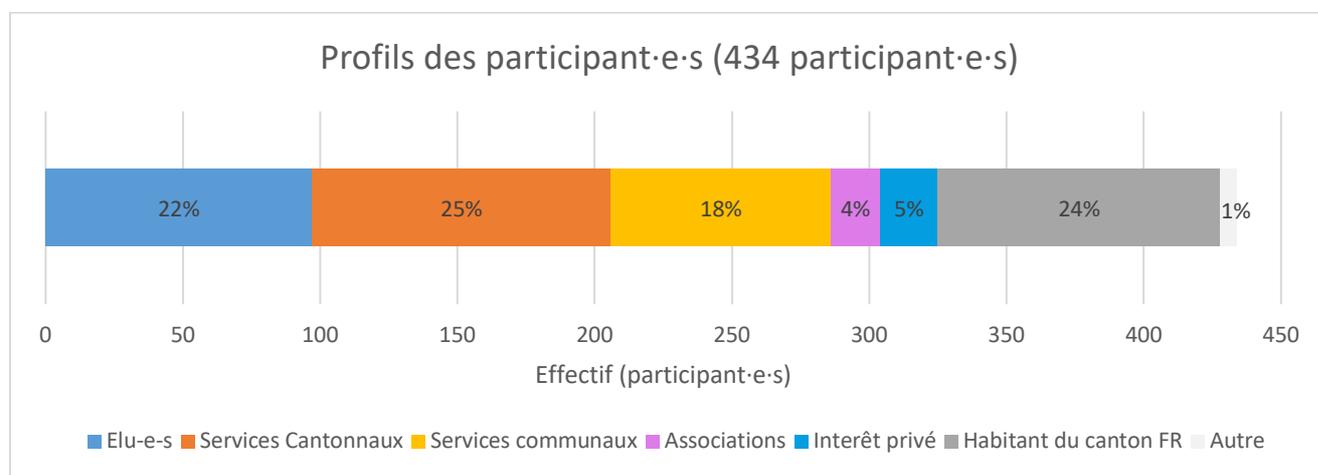
Les 60 mesures suivantes ont ainsi été évaluées au travers de l'enquête en ligne :

<b>Mesures transversales</b>	
1	Renforcer l'exemplarité des collectivités publiques (par exemple : chantiers vitrine, cantines exemplaires, vaisselle réutilisable...)
2	Promouvoir et alimenter le Portefeuille d'actions durables de l'Etat pour les communes fribourgeoises
3	Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public (par exemple : traitement des déchets, quantité de déchets produite, marketing des grandes surfaces, location, mutualisation, réemploi, prêt d'objets, réparation, sobriété...)
<b>Changement de comportement et lutte contre le littering</b>	
4	Imposer un concept anti-littering pour les manifestations conséquentes
5	Interdire la vaisselle jetable sur le domaine public et les manifestations cantonales ou communales
6	Proposer une journée sans déchets par semaine dans les écoles
7	Améliorer l'information sur le tri et les filières pour favoriser les bons comportements en matière de collecte de déchets urbains
8	Moins c'est mieux ! - Promouvoir le principe de sobriété.
9	Exiger un concept de limitation des déchets lors des grandes manifestations
10	Coordonner les actions et la sensibilisation antilittering
11	Adapter les modèles de taxation pour modifier les comportements (taxe de base / taxe proportionnelle)
12	Introduire des taxes proportionnelles sur certaines catégories de déchets collectés séparément (biodéchets, papier, etc.).
<b>Réduction du gaspillage alimentaire</b>	
13	Imposer aux commerces la remise des invendus à des associations caritatives
14	Encourager la population à faire des dons personnels de ce qu'ils ne vont pas consommer chez eux
15	Mettre en relation les supermarchés avec les restaurants pour la récupération des invendus
16	Inciter les supermarchés, boulangeries et restaurants à participer à la récupération des invendus
17	Prévoir des incitations financières pour la gestion des invendus dans l'industrie agroalimentaire
18	Elaborer une liste détaillée des produits alimentaires qui peuvent faire l'objet de dons ainsi que la mise en place de mesures de contrôle
19	Promouvoir les produits non calibrés et moches
20	Intégrer la gestion des déchets alimentaires dans le cursus scolaire
21	Utiliser les sites internet des communes pour sensibiliser à la surproduction et promouvoir les invendus
22	Etablir un catalogue de mesure de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'attention des professionnels de la restauration
23	Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire (par exemple : gestion du frigo, revalorisation du "faire soi-même", promotion des campagnes energie-environnement.ch et savefood.ch...)
24	Mettre en place une certification ou un label "Lutte contre le gaspillage alimentaire" dans la restauration
25	Soutenir financièrement les initiatives existantes de lutte contre le gaspillage alimentaire
26	Inciter à la mise en place d'une taxation au poids des sacs poubelle en vue de diminuer la quantité de biodéchets incinérés
27	Appliquer des mesures de gastronomie collective durable dans les cantines de l'Etat et des communes (par exemple : permettre la reprise des restes dans une boîte personnelle, adapter la taille des portions et des assiettes, effectuer des rabais lors de précommande, fixer des contraintes lors d'appels d'offre...)
28	Soutenir la vente directe
29	Soutenir la création d'une banque alimentaire cantonale
30	Organiser des tables de discussion réunissant les acteurs concernés autour du gaspillage alimentaire
<b>Réduction des déchets d'emballages</b>	
31	Développer la pratique des emballages consignés dans les commerces (par exemple : réintroduire le dépôt sur le verre, et l'introduire pour le PET et l'aluminium)
32	Promouvoir la vente en vrac
33	Rendre obligatoire l'utilisation de vaisselle consignée dans la restauration rapide
34	Soutenir les projets innovants en matière de réutilisation et de valorisation matière des emballages
35	Sensibiliser à la taille des emballages (par exemple : réduire la taille des emballages au strict minimum, adapter les dimensions des emballages selon les portions (couple, famille)...)
36	Interdire la mise à disposition gratuite de sacs en plastique à usage unique dans les lieux de vente
37	Interdire l'utilisation, la mise à disposition ou la vente d'objets en plastique à usage unique (pailles, coton-tiges, sachets...)
38	Soutenir l'instauration d'une taxe écologique sur les emballages au niveau fédéral
39	Soumettre les déchets plastiques à des prescriptions particulières, ou les exclure de la définition des déchets urbains, pour en permettre la collecte prioritairement dans les
40	Soutenir les actions visant à imposer la recyclabilité des emballages
41	Imposer aux commerces une plateforme de déballeage et de tri à disposition des client-e-s
42	Distribuer certains médicaments à l'unité
<b>Réduction des déchets de type "objet"</b>	
43	Aider à la création de ressourceries dans les déchetteries communales
44	Soutenir et promouvoir les bibliothèques d'objets
45	Encourager la mutualisation plutôt que la propriété individuelle
46	Faciliter la mutualisation d'objets à l'échelle communale (par exemple : voitures légères, tondeuses...)
47	Intensifier l'information et la sensibilisation au réemploi : réparer plutôt que jeter
48	Organiser la mise en place de bourses d'échanges dans les écoles
49	Sensibiliser et former les enseignants (par exemple : promouvoir la réutilisation des cahiers et du matériel scolaire sur plusieurs années)
50	Soutenir et promouvoir le reconditionnement des téléphones portables usagés
51	Créer une synergie entre les Repair Cafés et les écoles techniques
52	Inciter à la mise en place d'ateliers pédagogiques et de cours de réparation
53	Utiliser le site internet des communes pour faire connaître les personnes effectuant des réparations d'objets.
54	Mettre en place un atelier de réparation dans le canton
55	Proposer un soutien dans l'organisation de « Repair Cafés »
56	Promouvoir et développer des plateformes/annuaires de réparation
57	Mettre en place une plateforme d'information sur les possibilités de réparation des objets
58	Modifier la politique d'achat des institutions publiques en vue de réduire les déchets produits
59	Soutenir et promouvoir les initiatives en lien avec la durée de vie des objets
60	Soutenir les actions fédérales en lien avec la lutte contre l'obsolescence programmée

### 3. Profils des participant·e·s

434 personnes ont répondu à l'enquête en ligne, réparties de la manière suivante :

	Effectifs	%
Elu·e·s	97	22%
Membres des services cantonaux	109	25%
Membres des services communaux	80	18%
Représentants d'associations	18	4%
Représentants d'organisations d'intérêt privé	21	5%
Habitant du canton FR	103	24%
Autre	6	1%
Total	434	100%

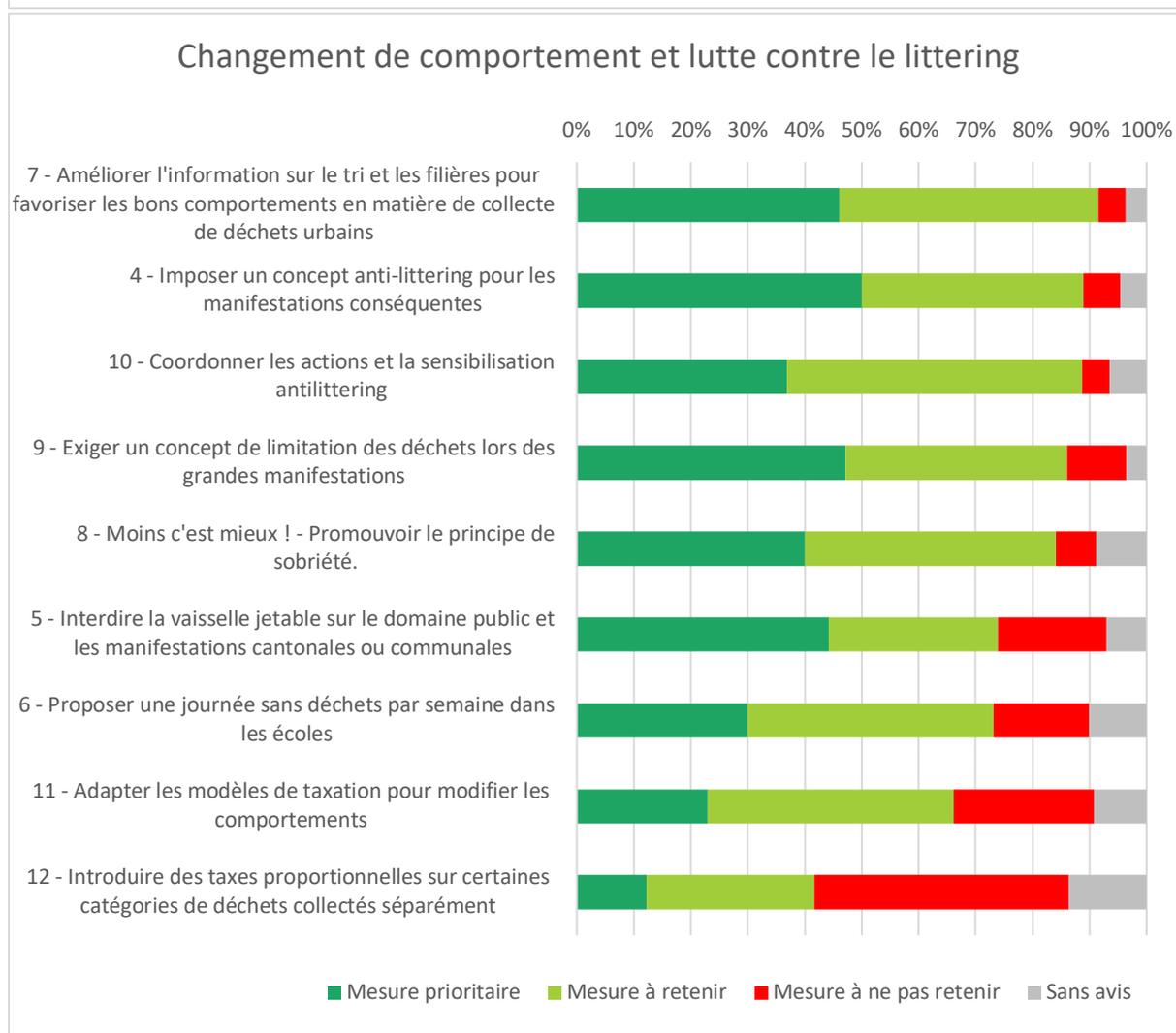
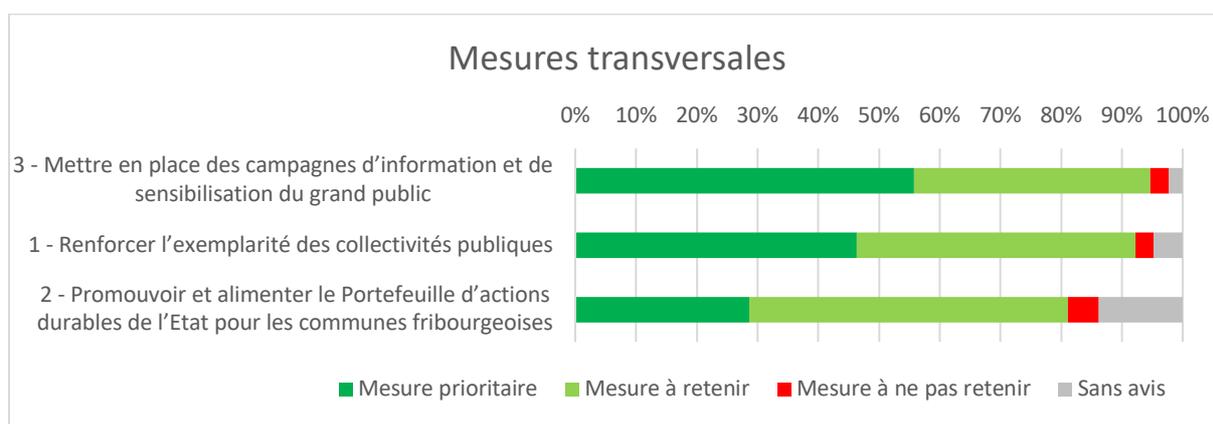


Les différents types de participants sont ainsi répartis relativement équitablement. Les associations d'utilité publique et les institutions privées sont toutefois moins représentées. 24% de personnes ont répondu en tant qu'habitant du canton de Fribourg, ce qui contribue à la représentation de la société civile.

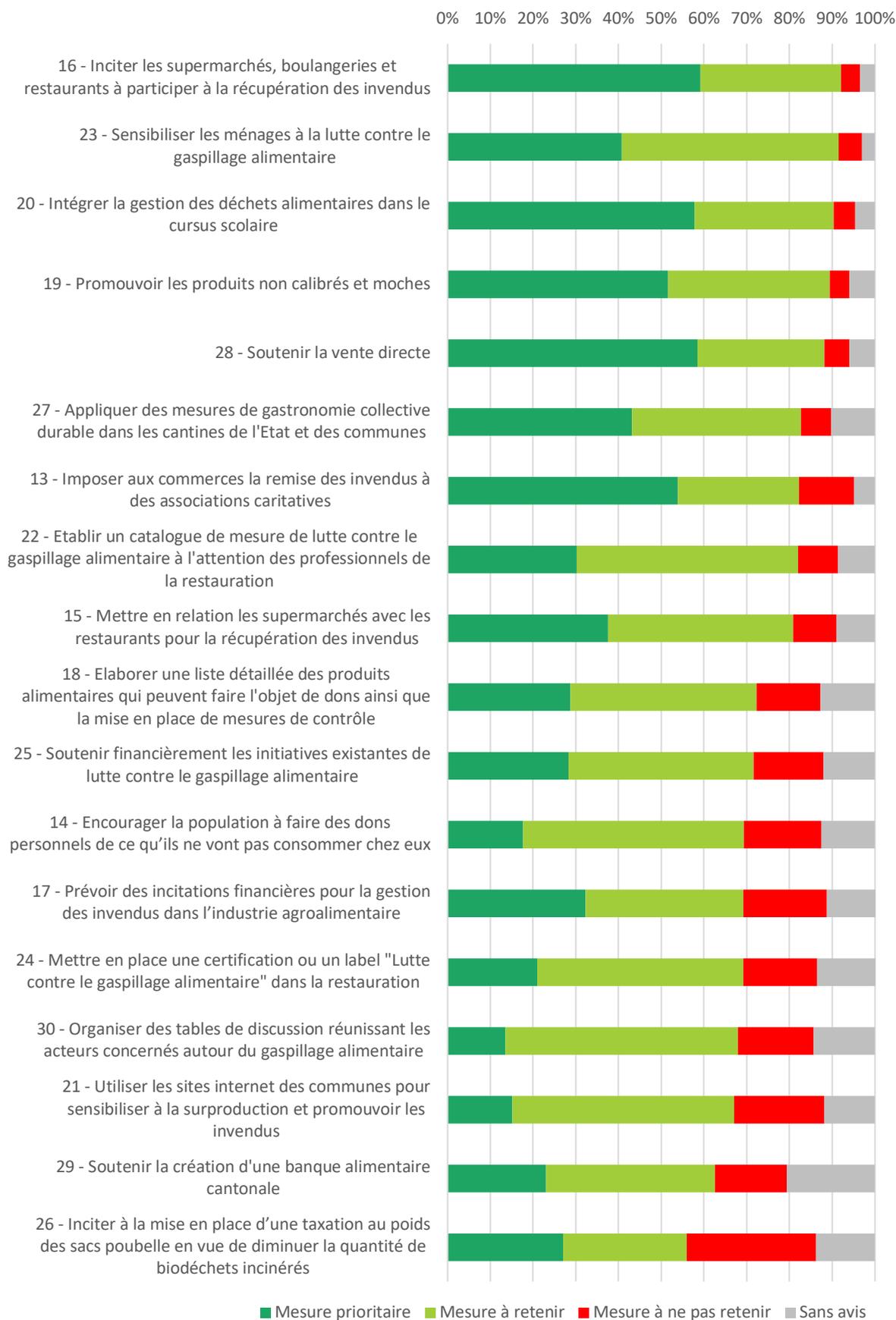
## 4. Evaluation générale des mesures

### 4.1. Résultats généraux par mesure

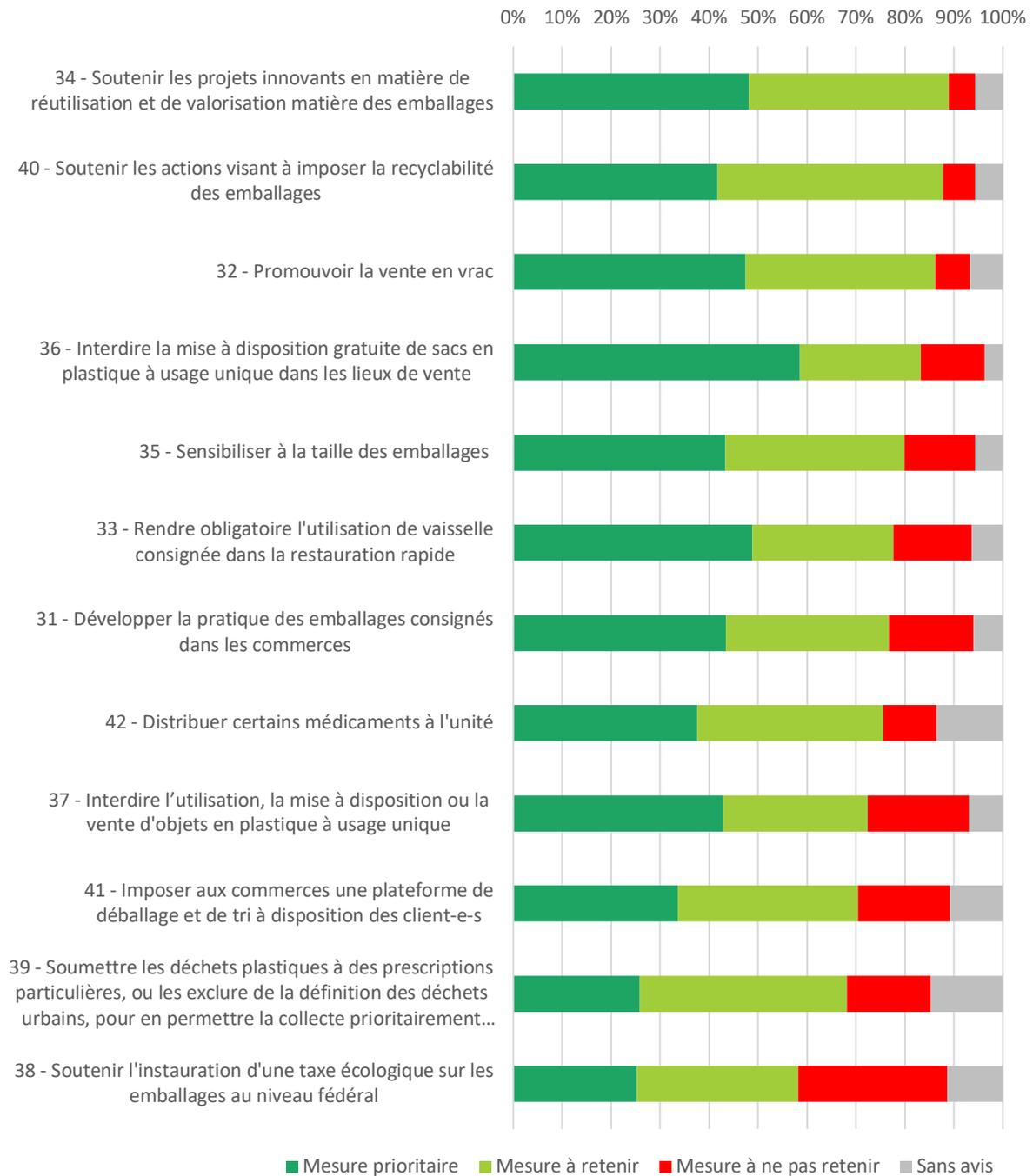
Les graphiques ci-dessous illustrent les résultats généraux obtenus pour chacune des mesures. Chaque graphique montre le ratio de personnes les ayant définies comme « prioritaires », « à retenir », « à ne pas retenir » ou « sans avis », parmi les 434 participant·e·s. Les mesures sont rangées au sein de chaque thématique de la plus plébiscitée à la moins plébiscitée :



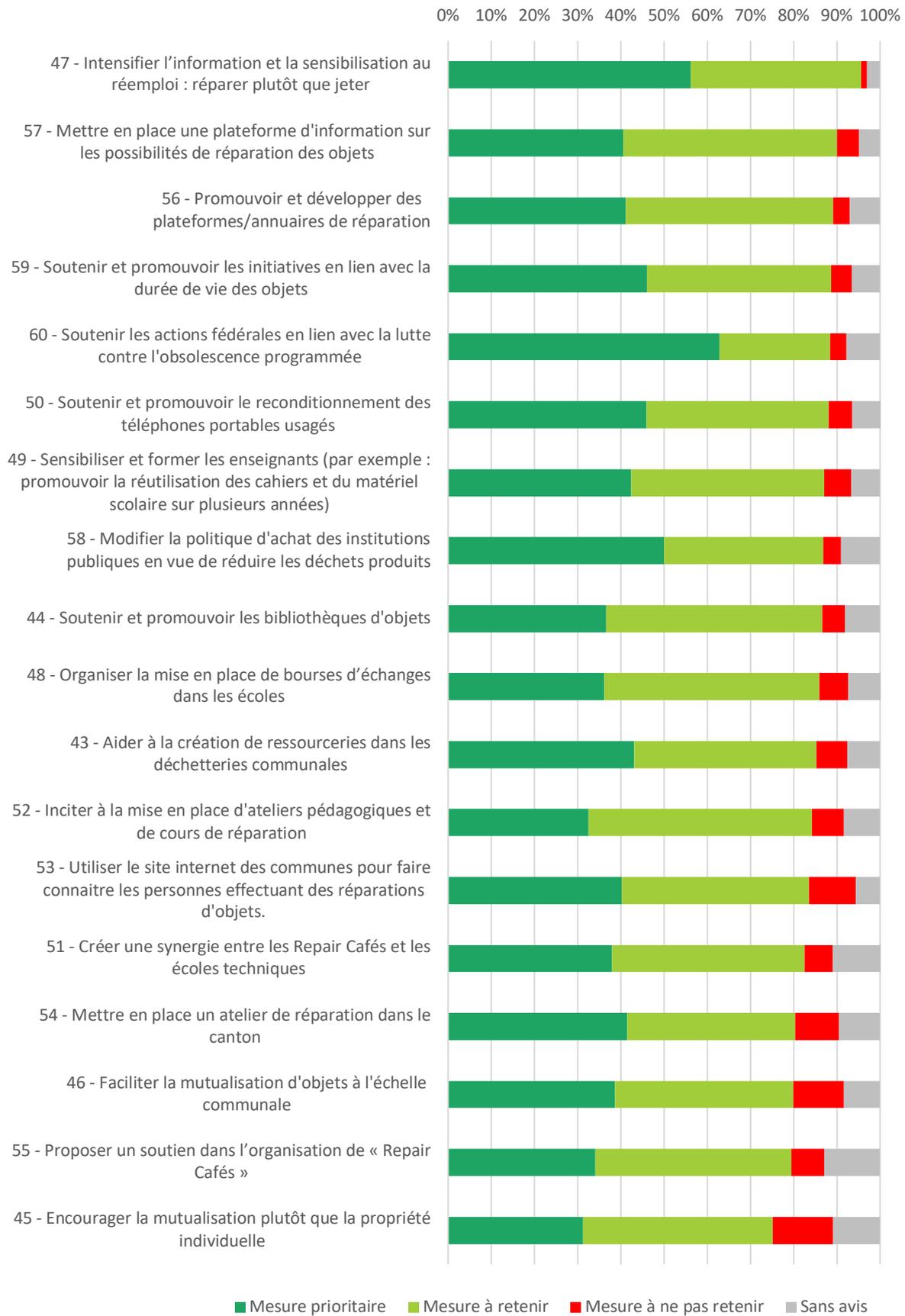
## Réduction du gaspillage alimentaire



## Réduction des déchets d'emballages



## Réduction des déchets de type "objet"



## 4.2. Analyse des mesures les plus plébiscitées

Le tableau ci-dessous représente le rangement des mesures les plus plébiscitées par les participant·e·s :

	Proportion de participants ayant classé la mesure "prioritaire" ou "à retenir"
47 - Intensifier l'information et la sensibilisation au réemploi : réparer plutôt que jeter	96%
3 - Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public	95%
1 - Renforcer l'exemplarité des collectivités publiques	92%
16 - Inciter les supermarchés, boulangeries et restaurants à participer à la récupération des invendus	92%
7 - Améliorer l'information sur le tri et les filières pour favoriser les bons comportements en matière de collecte de déchets urbains	92%
23 - Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire	92%
20 - Intégrer la gestion des déchets alimentaires dans le cursus scolaire	90%
57 - Mettre en place une plateforme d'information sur les possibilités de réparation des objets	90%
19 - Promouvoir les produits non calibrés et moches	89%
56 - Promouvoir et développer des plateformes/annuaires de réparation	89%
34 - Soutenir les projets innovants en matière de réutilisation et de valorisation matière des emballages	89%
4 - Imposer un concept anti-littering pour les manifestations conséquentes	89%
10 - Coordonner les actions et la sensibilisation antilittering	89%
59 - Soutenir et promouvoir les initiatives en lien avec la durée de vie des objets	89%
60 - Soutenir les actions fédérales en lien avec la lutte contre l'obsolescence programmée	89%
28 - Soutenir la vente directe	88%
50 - Soutenir et promouvoir le reconditionnement des téléphones portables usagés	88%
40 - Soutenir les actions visant à imposer la recyclabilité des emballages	88%
49 - Sensibiliser et former les enseignants (par exemple : promouvoir la réutilisation des cahiers et du matériel scolaire sur plusieurs années)	87%
58 - Modifier la politique d'achat des institutions publiques en vue de réduire les déchets produits	87%
44 - Soutenir et promouvoir les bibliothèques d'objets	87%
32 - Promouvoir la vente en vrac	86%
9 - Exiger un concept de limitation des déchets lors des grandes manifestations	86%
48 - Organiser la mise en place de bourses d'échanges dans les écoles	86%
43 - Aider à la création de ressourceries dans les déchetteries communales	85%
52 - Inciter à la mise en place d'ateliers pédagogiques et de cours de réparation	84%
8 - Moins c'est mieux ! - Promouvoir le principe de sobriété.	84%
53 - Utiliser le site internet des communes pour faire connaître les personnes effectuant des réparations d'objets.	84%
36 - Interdire la mise à disposition gratuite de sacs en plastique à usage unique dans les lieux de vente	83%
27 - Appliquer des mesures de gastronomie collective durable dans les cantines de l'Etat et des communes	83%
51 - Créer une synergie entre les Repair Cafés et les écoles techniques	83%
13 - Imposer aux commerces la remise des invendus à des associations caritatives	82%
22 - Etablir un catalogue de mesure de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'attention des professionnels de la restauration	82%
2 - Promouvoir et alimenter le Portefeuille d'actions durables de l'Etat pour les communes fribourgeoises	81%
15 - Mettre en relation les supermarchés avec les restaurants pour la récupération des invendus	81%
54 - Mettre en place un atelier de réparation dans le canton	80%
35 - Sensibiliser à la taille des emballages	80%
46 - Faciliter la mutualisation d'objets à l'échelle communale	80%
55 - Proposer un soutien dans l'organisation de « Repair Cafés »	80%
33 - Rendre obligatoire l'utilisation de vaisselle consignée dans la restauration rapide	78%
31 - Développer la pratique des emballages consignés dans les commerces	77%
42 - Distribuer certains médicaments à l'unité	76%
45 - Encourager la mutualisation plutôt que la propriété individuelle	75%
5 - Interdire la vaisselle jetable sur le domaine public et les manifestations cantonales ou communales	74%
6 - Proposer une journée sans déchets par semaine dans les écoles	73%
37 - Interdire l'utilisation, la mise à disposition ou la vente d'objets en plastique à usage unique	72%
18 - Elaborer une liste détaillée des produits alimentaires qui peuvent faire l'objet de dons ainsi que la mise en place de mesures de contrôle	72%
25 - Soutenir financièrement les initiatives existantes de lutte contre le gaspillage alimentaire	72%
41 - Imposer aux commerces une plateforme de déballage et de tri à disposition des client·e·s	71%
14 - Encourager la population à faire des dons personnels de ce qu'ils ne vont pas consommer chez eux	69%
17 - Prévoir des incitations financières pour la gestion des invendus dans l'industrie agroalimentaire	69%
24 - Mettre en place une certification ou un label "Lutte contre le gaspillage alimentaire" dans la restauration	69%
39 - Soumettre les déchets plastiques à des prescriptions particulières, ou les exclure de la définition des déchets urbains, pour en permettre la collecte prioritairement dans les commerces	68%
30 - Organiser des tables de discussion réunissant les acteurs concernés autour du gaspillage alimentaire	68%
21 - Utiliser les sites internet des communes pour sensibiliser à la surproduction et promouvoir les invendus	67%
11 - Adapter les modèles de taxation pour modifier les comportements	66%
29 - Soutenir la création d'une banque alimentaire cantonale	63%
38 - Soutenir l'instauration d'une taxe écologique sur les emballages au niveau fédéral	58%
26 - Inciter à la mise en place d'une taxation au poids des sacs poubelle en vue de diminuer la quantité de biodéchets incinérés	56%
12 - Introduire des taxes proportionnelles sur certaines catégories de déchets collectés séparément	42%

Nous pouvons observer que **les mesures largement plébiscitées concernent principalement des actions non contraignantes** d'information et de sensibilisation, d'exemplarité, de promotion d'initiatives positives et d'incitation au changement des pratiques. Celles-ci occupent notamment les 11 premiers rangs. A noter toutefois que deux mesures contraignantes sont approuvées par plus de 85% des participant·e·s : il s'agit du fait **d'imposer un concept anti littering et d'imposer un concept de limitation des déchets pour les manifestations**.

A l'inverse, **les mesures impliquant une taxation se retrouvent généralement en bas du classement**. La mesure 12 « Introduire des taxes proportionnelles sur certaines catégories de déchets collectés séparément » récolte même moins de 50% d'approbation.

## 5. Analyse par type de mesure

### 5.1. Méthodologie

Pour approfondir les observations précédentes, une analyse par type de mesure a été réalisée afin de mettre davantage en évidence les mesures au profil atypique, clairement prioritaires ou largement rejetées, ainsi que les tendances selon le type de mesures (mesures de taxation, mesures d'information...).

Chacune des mesures a été associée à un type d'action publique :

- informer : mesures visant la sensibilisation, la communication, l'explication ou la recommandation.
- imposer : mesures exerçant une contrainte et s'appuyant sur une loi, un règlement, une ordonnance, etc.
- taxer : mesures qui pénalisent financièrement les actions défavorables à la gestion des déchets souhaitée
- financer : mesures qui soutient financièrement le développement de projets ou d'actions contribuant aux objectifs du plan cantonal de gestion des déchets.
- organiser : mesures visant à faciliter la réalisation d'actions contribuant aux objectifs du plan cantonal de gestion des déchets. Il peut s'agir de chaîne logistique, de procédures facilitées, de comité de coordination, etc.
- non défini : mesures se classant dans aucun des types précédents.

Il est à noter par ailleurs que beaucoup de mesures impliquent plusieurs types d'action publique (informer et organiser, par exemple). Dans ce cas, nous avons considéré le type d'action qui semblait prédominant.

Pour identifier les mesures qui présentent un profil de réponses atypique, un profil « standard » a été utilisé comme point de comparaison. Ce profil est obtenu en calculant, en considérant l'ensemble des mesures, le pourcentage moyen de réponses obtenues pour chaque niveau de l'échelle d'appréciation proposée (« mesure prioritaire », « mesure à retenir », « mesure à ne pas retenir » et « sans avis »). Ainsi, ce profil standard (moyenne de toutes les réponses par niveau de priorité) a la forme suivante :

- Mesures prioritaires : 39% ;
- Mesures à retenir : 41% ;
- Mesures à ne pas retenir : 11% ;
- Sans avis : 8%.

Sur cette base, les mesures présentant une répartition de réponses nettement différente de celle du profil standard (ci-dessus) ont été repérées.

## 5.2. Résultats de l'analyse

L'analyse présentée ci-dessous vise d'une part à mettre en lumière le type d'action publique qui semble être privilégié par les répondants, et d'autre part à identifier pour chaque type d'action, les mesures qui semblent particulièrement « très bien » ou « moins bien » accueillies.

### Informer

On peut relever que les mesures de type « informer » sont dans l'ensemble plutôt bien accueillies. Il y a 17 mesures associées au type « informer ». Parmi celles-ci, 8 mesures bénéficient d'un soutien relativement affirmé (+ 10 points sur le pourcentage de réponses positives par rapport à la moyenne de l'ensemble des mesures) :

- **4 mesures semblent clairement prioritaires**, car plus souvent choisies comme prioritaires et présentant relativement moins d'oppositions :
  - 3 - Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public
  - 19 - Promouvoir les produits non calibrés et moches
  - 20 - Intégrer la gestion des déchets alimentaires dans le cursus scolaire
  - 47 - Intensifier l'information et la sensibilisation au réemploi : réparer plutôt que jeter
- 3 mesures semblent à retenir sans être prioritaires
  - 2 - Promouvoir et alimenter le Portefeuille d'actions durables de l'Etat pour les communes fribourgeoises
  - 22 - Etablir un catalogue de mesure de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'attention des professionnels de la restauration
  - 23 - Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Une mesure présente des avis plus controversés, car elle est plus souvent choisie comme « à retenir » mais aussi plus souvent choisie comme « à ne pas retenir » :
  - 21 - Utiliser les sites internet des communes pour sensibiliser à la surproduction et promouvoir les invendus

### Imposer

Douze mesures sont de type « imposer » qui associe tant des actions menant à des interdictions, à des obligations ou à de la réglementation. Parmi celles-ci, 6 mesures bénéficient d'un soutien relativement affirmé et 4 semblent faire preuve d'un peu plus de résistance.

Les **6 mesures qui semblent clairement prioritaires** sont :

- 9 - Exiger un concept de limitation des déchets lors des grandes manifestations
- 13 - Imposer aux commerces la remise des invendus à des associations caritatives
- 36 - Interdire la mise à disposition gratuite de sacs en plastique à usage unique dans les lieux de vente
- 58 - Modifier la politique d'achat des institutions publiques en vue de réduire les déchets produits

Les **5 mesures qui font face à plus d'oppositions** sont :

- 5 - Interdire la vaisselle jetable sur le domaine public et les manifestations cantonales ou communales
- 37 - Interdire l'utilisation, la mise à disposition ou la vente d'objets en plastique à usage unique
- 39 - Soumettre les déchets plastiques à des prescriptions particulières, ou les exclure de la définition des déchets urbains, pour en permettre la collecte prioritairement dans les commerces
- 41 - Imposer aux commerces une plateforme de déballage et de tri à disposition des client-e-s

Il est à noter que si les grandes manifestations semblent générer des préoccupations (mesure 9), l'interdiction de la vaisselle jetable dans ce type d'évènement serait pourtant moins bien accueillie. Par ailleurs, la **mesure 39** présente un taux de réponse « sans avis » relativement élevé (15%). Peut-être est-elle plus difficile à comprendre ?

## Taxer

**Il y a quatre mesures de type « taxer ». Toutes les quatre sont dans l'ensemble moins bien accueillies, relativement à l'ensemble des mesures. Ce type de mesure apparaît plus rarement comme prioritaire et plus souvent comme « à ne pas retenir ».** Celles-ci sont :

- 12 - Introduire des taxes proportionnelles sur certaines catégories de déchets collectés séparément
- 11 - Adapter les modèles de taxation pour modifier les comportements
- 26 - Inciter à la mise en place d'une taxation au poids des sacs poubelle en vue de diminuer la quantité de biodéchets incinérés
- 38 - Soutenir l'instauration d'une taxe écologique sur les emballages au niveau fédéral

## Financer

Il y a deux mesures de type « financer ». L'opposition pour ce type de mesures est peu plus forte que celle observée en moyenne. Ces mesures sont :

- 17 - Prévoir des incitations financières pour la gestion des invendus dans l'industrie agroalimentaire
- 25 - Soutenir financièrement les initiatives existantes de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les résultats pour le type de **mesures « taxer » et « financer »** sembleraient indiquer que l'usage des incitatifs économiques afin d'initier un changement de comportement soit dans l'ensemble **moins bien accueilli**.

## Organiser

Il y a 9 mesures de type « organiser ». Parmi celles-ci, quatre sont souvent identifiées comme « à retenir », sans être pour autant souvent choisies comme prioritaires. Il s'agit des mesures suivantes :

- 10 - Coordonner les actions et la sensibilisation antilittering
- 14 - Encourager la population à faire des dons personnels de ce qu'ils ne vont pas consommer chez eux
- 30 - Organiser des tables de discussion réunissant les acteurs concernés autour du gaspillage alimentaire
- 48 - Organiser la mise en place de bourses d'échanges dans les écoles

On peut toutefois relever aussi que les **mesures 14 et 30** sont assez souvent déclarées comme « à ne pas retenir », ce qui semble indiquer que leur mise en œuvre mérite probablement une **attention** particulière.

Aucune des mesures de type « organiser » ne se démarque par ailleurs, soit dans les réponses « prioritaires », soit dans les réponses « à ne pas retenir ».

## Type non défini

16 mesures n'ont pu être associées à aucun des types précédents, le plus souvent car le mode d'action n'est pas spécifié dans l'énoncé de la mesure.

Parmi celles-ci, **les mesures suivantes sont plus souvent qualifiées de prioritaires** :

- 16 - Inciter les supermarchés, boulangeries et restaurants à participer à la récupération des invendus
- 28 - Soutenir la vente directe
- 32 - Promouvoir la vente en vrac
- 60 - Soutenir les actions fédérales en lien avec la lutte contre l'obsolescence programmée

Deux autres mesures sont plus souvent choisies comme « **à retenir** », sans pour autant être souvent sélectionnées comme « prioritaires » :

- 44 - Soutenir et promouvoir les bibliothèques d'objets
- 52 - Inciter à la mise en place d'ateliers pédagogiques et de cours de réparation

Aucune mesure de ce type ne se démarque par une proportion plus élevée de réponses dans la catégorie « à ne pas retenir ». Cependant, on peut relever que la **mesure 29** (ci-dessous) présente un taux relativement plus élevé de réponses « **sans avis** » ce qui laisse suggérer une possible difficulté pour les répondants de comprendre son objet.

- 29 - Soutenir la création d'une banque alimentaire cantonale

### 5.3. Synthèse de l'analyse par type de mesure

L'analyse par type de mesure invite certainement à **aborder avec prudence les mesures de type « taxer » ou « financer »**. A l'inverse, on observe un relativement **meilleur accueil pour les mesures de type « information »**, ce qui n'est en soi pas très surprenant et rejoint d'autres enquêtes comparables. Il reste cependant à vérifier si ce type de mesures permettent à elles seules d'atteindre les objectifs que le SEN ambitionne d'atteindre dans le cadre de la révision de son Plan de Gestion des Déchets.

Dans ce cas, **une solution pourrait être de privilégier les mesures du type « organiser » ou encore « interdire »**. Si les mesures de type « organiser » ne semblent pas se démarquer par un soutien particulièrement fort, elles sont plus souvent choisies comme « à retenir » et plus rarement identifiées comme « à ne pas retenir ». Les mesures de type **légal** (interdire, obliger, contraindre) semblent susciter des positions plus tranchées que les précédentes, mais elles sont tout de même plus souvent vues comme prioritaires, ou plus souvent considérées comme « à ne pas retenir » que l'ensemble des mesures (profil standard).

En résumé, et en veillant à ne pas surinterpréter ces résultats, cette analyse semble montrer que les répondants sont moins enclins à suivre le Canton lorsqu'il sollicite des outils incitatifs jouant sur des mécanismes financiers, et qu'ils le seraient davantage lorsque le Canton endosse un rôle d'orchestrateur (organiser) ou de régulateur (contraindre). Un constat similaire semblait aussi émerger d'une précédente enquête que nous avons menée dans le contexte d'un plan climat communal.